



# ★ CAP SUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ !

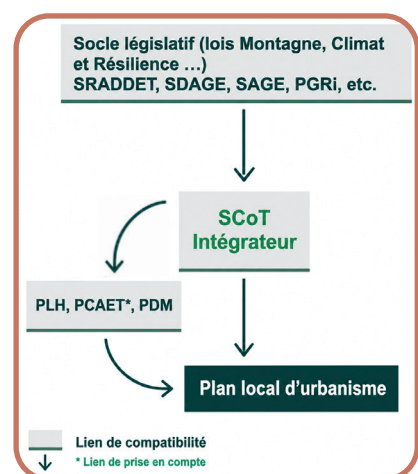
**Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais porte la compétence « élaboration, approbation, suivi, modification, révision et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) » à l'échelle des 4 communautés de communes.**

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est le document de planification stratégique qui détermine l'organisation spatiale de l'Ouest Lyonnais pour les 20 prochaines années et les grandes orientations en matière d'habitat, d'économie, transition écologique... **Un cadre de référence pour le développement de notre territoire.**

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDM), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

**La révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais** a été approuvée le 13 janvier 2026, au terme d'un important travail partenarial et de concertation.



“ Ce processus a permis de construire un document englobant, respectueux des spécificités de chaque territoire, et garantissant une vision partagée pour l'avenir. Avec cette approbation unanime, les élus du territoire réaffirment leur volonté d'agir ensemble pour un aménagement cohérent et durable ”



M. Morgan GRIFFOND

## Les grandes étapes de la révision



# Le SCoT 2025-2045 en chiffres

1%

C'est l'objectif de croissance démographique annuelle

20 000

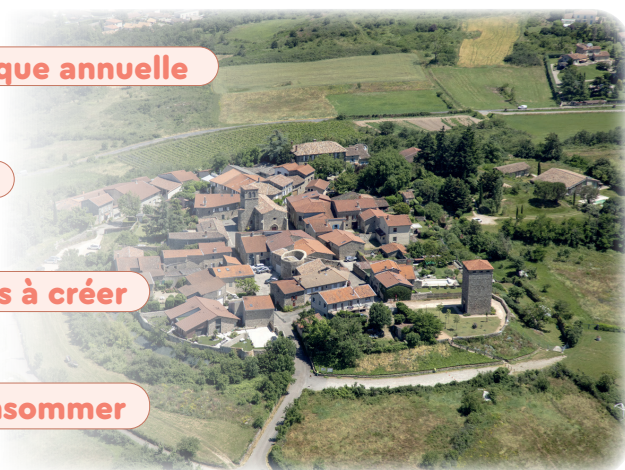
C'est le nombre de logements à produire

18 000

C'est le nombre d'emplois supplémentaires à créer

334 ha

C'est l'enveloppe foncière maximale à consommer



## Les grandes orientations

### Bien vivre ensemble

Pour s'affirmer comme un territoire attractif, vivant et solidaire, le SCoT s'appuie sur une armature territoriale à 4 niveaux de polarité. Il veille au bon équilibre entre accueil de population et niveau d'équipements et de services, pour faciliter le quotidien des habitants de l'Ouest Lyonnais.

### Développer l'activité économique

Pour permettre à un plus grand nombre d'habitants de travailler près de chez eux et limiter les déplacements domicile-travail, le SCoT souhaite développer l'emploi sur le territoire, en accompagnant notamment les activités productives déjà installées, mais également en renforçant le commerce de centre bourg ou encore l'artisanat.

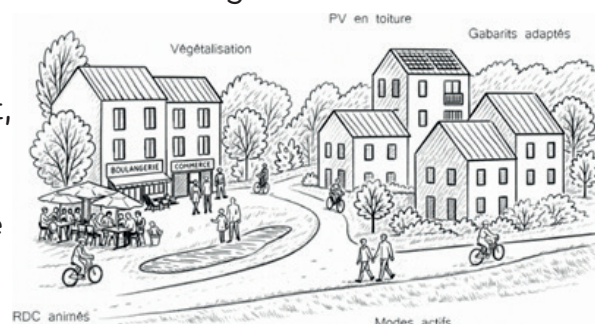
### S'engager dans la transition écologique et énergétique

Le SCoT entend constituer, à son échelle, une réponse à l'urgence climatique. Il s'attache à préserver les espaces de biodiversité, prend en compte les problématiques de gestion de la ressource en eau, cherche à favoriser le développement des énergies renouvelables.

### Village densifié et sobriété foncière

Le SCoT prend appui sur un concept fondateur et structurant, celui de « village densifié ».

Sa mise en œuvre doit permettre de maintenir la qualité de vie des villages (proximité, mixité, sociabilité) et de répondre aux enjeux de limitation de la consommation d'espace.



### Composition du dossier de SCoT

Pièce n°1 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Pièce n°2 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et ses annexes

- 2.1. Document d'Orientation et d'Objectifs
- 2.2. Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- 2.3. Atlas de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle communale

Pièce n°3 : Annexes (diagnostic, évaluation environnementale stratégique, charte paysagère de l'Ouest Lyonnais, extrait de l'atlas des ZAE ...)

Le DOO (intégrant ses annexes) est le document opposable. Il regroupe les prescriptions à traduire dans les PLU (enveloppes ZAN, densités minimales, protection de la TVB, centralités commerciales...).

Il s'agit d'un cadre commun, mais qui préserve des marges d'adaptation locale.